

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 2	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteur d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_08

Réalisation du diagnostic initial de la digue de Gréoux-les-bains – budget GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

La digue de Gréoux-les-Bains n'a jamais été classée par les services de l'Etat comme ouvrage de protection contre les inondations. Cette digue, en rive droite du Verdon en aval du seuil, protège cependant de nombreux enjeux, comme le lotissement du quartier de la digue et la zone artisanale de Gréoux. C'est pourquoi DLVAgglo a délibéré en 2018 pour affirmer sa volonté d'étudier cet ouvrage en vue d'un classement et d'une gestion au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement. A l'issue de l'étude de diagnostic initial de cet ouvrage, un choix sera fait sur le devenir de la digue : classement en système d'endiguement ou neutralisation hydraulique.

Durance Luberon Verdon Agglomération a délégué le volet « Prévention des Inondations » par convention à l'EPAGE Verdon pour une durée de 5 ans. C'est donc désormais à l'EPAGE que revient la mission de classement et de gestion des systèmes d'endiguement.

La digue de Gréoux servait initialement à contenir le Verdon dans son lit et protéger les terrains agricoles contre l'érosion de ses berges. Une partie de la zone agricole est désormais construite dans le bas du village de Gréoux. Longue de 850 mètres, la digue s'étend en rive droite du seuil de Gréoux à la station d'épuration, celle-ci ainsi que la déchetterie se trouvant dans la zone interdigue.

La réalisation d'un diagnostic initial de cette digue est donc nécessaire et aura pour objet :

- De réaliser une visite technique Approfondie avec examen visuel complet de l'ouvrage ;
- De faire faire les levés topographiques et investigations géotechniques nécessaires ;
- D'analyser la résistance de la digue aux aléas hydrauliques, et son comportement en cas de dépassement de ses capacités ;
- En cas de choix vers un classement en système d'endiguement (tranche optionnelle) : de proposer des consignes de surveillance et d'entretien de l'ouvrage ; de faire des préconisations de travaux pour améliorer ses performances et d'accompagner l'EPAGE lors du dépôt et de l'instruction du dossier de classement ;
- En cas de choix vers la neutralisation de la digue (tranche optionnelle) : d'accompagner l'EPAGE pour la démarche de neutralisation.

Une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée le 1^{er} décembre 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Une seule offre a été réceptionnée, celle du groupement HYDRETUDES / SAGE, aux prix suivants :

Tranche ferme : 63 588 € TTC

Tranche optionnelle 1 : 22 680 € TTC

Tranche optionnelle 2 : 9 540 € TTC

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer le marché avec le groupement HYDRETUDES / SAGE, pour les prix mentionnés ci-dessus pour la réalisation du diagnostic initial de la digue de Gréoux-les-bains ;
- autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Pour extrait conforme



23_01_B1_08